

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre

Mme **Lalla Ouafaa El Alaoui**
demeurant à **1180 Uccle, avenue Wolvendael 14**
Téléphone : **+32 470 31 87 06**
E-mail : **lallaouafaa@gmail.com**
désignée ci-après le **Bailleur**

et la personne qui s'est identifiée sur le site www.silverbeachd2.be lors de la réservation.
désigné(e) ci-après le-**Locataire**.

Il est convenu de la location de l'appartement D2 situé au 2ème étage de la résidence Silver Beach Zeedijk De Haan 24 à 8420 De Haan.

Composition

L'appartement se compose d'un salon avec cuisine américaine, d'une petite chambre à coucher, d'une salle de bains (douche) et d'une toilette. Il est équipé suivant inventaire disponible sur le site à la rubrique « L'Appartement ».

Durée de la location

La présente location est consentie et acceptée pour la période choisie par le Locataire. Elle débute le premier jour à 16h et se termine le dernier jour à 11h.

Loyer / Charges

Le prix comprend les frais de dossiers, d'assurance, de nettoyage, de reconditionnement de l'appartement pour le locataire suivant. Les consommations d'électricité, de chauffage, d'eau chaude et froide sont refacturées au prix coûtant en fonction de la consommation réelle. Elles seront déduites lors du remboursement de la garantie.

Garantie

A titre de garantie pour les dégâts qui pourraient être causés à l'appartement ou au mobilier le Locataire versera au Bailleur une somme de 250 euros. Cette somme sera remboursée au Locataire après que le Bailleur ce soit assuré qu'il n'y ait aucun dégât et aucun manque. Ce remboursement se fera dans les plus brefs délais et au plus tard dans

les dix jours par virement au compte qu'avait utilisé le Locataire pour le dépôt de la garantie.

Paiement

La réservation de l'appartement est assurée au Locataire dès le paiement de l'acompte. Le solde ainsi que la garantie sera payé au plus tard deux semaines avant le début de la période de location. Le paiement du solde et de la garantie est à faire au compte :

IBAN BE51 0017 1171 6762 BIC GEBABEBB

de LALLA OUAFAA EL ALAOUI avec en communication la date de la location. En cas de non paiement du solde à l'échéance le présent contrat serait réputé résilié, les arrhes restant acquises au Bailleur.

Occupation des lieux

Le locataire s'engage à occuper les lieux « en bon père de famille ». L'appartement ne pourra être occupé par plus de quatre personnes et un bébé. Il n'est autorisé de fumer que sur la terrasse. De manière plus générale le Locataire s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur de la Résidence et cela tant dans l'appartement que dans l'immeuble ou la piscine.

État des lieux et inventaire

Le locataire informera le bailleur de tout dégât constaté à l'appartement ou au mobilier ainsi que de tout manque à l'inventaire. Il le fera le premier jour de la location par email à l'adresse lallaouafaa@gmail.com ou par sms au numéro +32 470 61 87 06 ou à défaut en le faisant constater par un des concierges.